



## **“ Au-delà du décor ” : La Réunion entre colonie et département (1956-1972)**

Yvan Combeau

### **► To cite this version:**

Yvan Combeau. “ Au-delà du décor ” : La Réunion entre colonie et département (1956-1972). *Revue historique des Mascareignes*, 2002, Les années soixantes dans le Sud-Ouest de l’océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte, 04, pp.31-41. hal-03454020

**HAL Id: hal-03454020**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454020>**

Submitted on 29 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Au-delà du décor » : La Réunion entre colonie et département (1956-1972)

Yvan Combeau  
Université de La Réunion

*« Que la départementalisation ait beaucoup apporté à cette île perdue, qui se sent toujours oubliée, il serait absurde de le nier et nul n'y songe d'ailleurs »* : Raymond Barillon, en 1963, ouvre ainsi dans une série d'articles publiés par Le Monde l'inventaire des investissements gouvernementaux et des mutations que connaît La Réunion. Les crédits d'État et le FIDOM s'élèvent entre 1960 et 1961 à 21 milliards de francs CFA (1 franc CFA valant 0,20 F). Dans les départements d'Outre-mer, le nouveau régime impulse une politique volontariste. La loi-programme du 30 juillet 1960 concrétise cette orientation. La politique des grands travaux liés au développement des infrastructures économiques est d'autant plus lisible sur le terrain que ces opérations sont exceptionnelles. Il en va ainsi de la construction de la route littorale (1956-1963). La Réunion commence à percevoir, mais encore faiblement, les effets de l'expansion économique nationale. L'augmentation du niveau de vie et de la consommation ne concerne qu'une petite fraction de la population. Sur fond d'une situation sociale instable, la question du devenir de l'île constitue toujours le point de fracture et d'affrontements.

« *Au-delà du décor* », la décennie soixante est une période de confrontations et d'affrontements politiques. « Entre colonie et département », nous avons voulu porter un regard sur le poids d'un passé colonial et l'émergence réelle du statut de 1946. En plaçant entre 1958 et 1972 les bornes de cette communication nous avons opéré un double choix.

1. Sur le thème du contexte, nous entendons par Politique, deux axes d'analyse portant d'une part sur « la répartition et la dévolution des pouvoirs » et d'autre part « les comportements et les idées des acteurs politiques de la période ». À travers cette approche, se dessine une décennie entre deux temps : à la fois empreinte du passé colonial et du projet départementaliste. Par-delà les textes de lois (fussent-ils votés à l'unanimité d'une Assemblée Constituante) et les discours, nous tentons de saisir les déterminants politiques de cette décennie de transition entre la colonie et le département. Osons ici reprendre ce mot du XIX<sup>e</sup> siècle d'intermédierité pour qualifier le plus justement possible ce passage entre deux phases historiques de La Réunion.

2. Cerner une décennie n'est pas chose aisée. Il n'est pas question ici de s'inscrire dans un espace défini par deux bornes entre un 1<sup>er</sup> janvier et un 31 décembre, mais de rechercher l'enracinement d'une période et ses prolongements. En plaçant entre 1956 et 1972 les bornes de cette communication nous partons du postulat que la décennie 60 trouve sa source, en partie, au tournant de l'année 1956 et que son terme peut être placé en 1972 (après les scrutins municipaux de mars 1971 et l'abrogation de l'ordonnance Debré). Nous dégageons ainsi un classique plan en trois constituants de la décennie :

- une phase charnière d'ancrage (1956-1961), où se conjuguent le contexte international (décolonisation, indépendance de Madagascar...), national (la nouvelle République, une politique gaullienne pour l'outre-mer français...) et départemental (poids du Préfet, création du P.C.R...).

- un temps court entre juillet 1962 et mai 1963 où deux élections législatives soulignent le poids des violences et de la fraude électorales et bousculent la structure politique passée avec l'élection de Michel Debré.

- un continuum de 1963 à 1972 où l'U.N.R. domine l'espace politique par un contrôle du pouvoir municipal, parlementaire et gouvernemental. La vie politique connaît une accentuation des tensions entre les deux blocs politiques antagonistes conduits par Michel Debré et Paul Vergès. Débats et élections se cristallisent sur la question du statut au cours de la décennie Soixante et... Soixante-dix.

Dans le cadre des contraintes de la pagination, nous avons pris le parti de privilégier les périodes fondatrices (1956-1961 et 1962-1963) de la décennie soixante.

## **I. 1956-1961 : L'ANCRAGE**

Ces cinq années sont une phase d'introduction à la décennie soixante où se conjuguent les victoires communistes de 1956, l'arrivée du nouveau préfet, l'aggravation des conditions d'exercice du suffrage universel, le tournant politique né du 13 mai 1958, la mise en place d'une nouvelle politique de l'outre-mer et la création du Parti Communiste Réunionnais.

**1956** est une année qui marque à la fois l'aboutissement d'une déception et d'une contestation. Déception d'une partie de la population qui attendait des lois de mars 1946 des changements plus profonds. À l'aune des espérances, la déception et le mécontentement sont immenses. L'île est l'angle mort de la politique ultramarine de la IV<sup>e</sup> République. La volonté politique qui est à l'origine de la départementalisation a disparu. Les élections anticipées confirment cette insatisfaction des Réunionnais. Sur les trois députés élus, la Fédération du PCF compte deux élus : Paul Vergès et Raymond Mondon symbolisent ce tournant et cette nouvelle génération communiste face au bilan décevant de la départementalisation. Leur liste dénonce la logique coloniale qui perdure et maintient La Réunion dans une situation où s'accumulent les retards (éducation, santé, emplois, égalité avec les lois sociales nationales...)

Cette même année 1956, quelques mois après ces succès communistes aux législatives, le gouvernement nomme un nouveau préfet. Jean Perreau-Pradier nommé

par le gouvernement de Guy Mollet reprend le flambeau de la lutte anticommuniste que le RPF a tenu de 1947 à 1953. Le préfet, véritable gouverneur pour ne pas reprendre l'expression si souvent usitée de vice-roi, est un acteur central, omniprésent dans la vie politique de l'île de 1956 à 1963. Dès 1958, comme nous l'avons déjà étudié<sup>[1]</sup>, sa « marge de manœuvre politique » s'élargit avec le nouveau régime.

## Une nouvelle dimension

Au tournant des deux décennies, La Réunion prend une nouvelle dimension tant dans sa politique locale que dans la politique française. Elle le fait sous le coup d'événements internationaux, nationaux et départementaux. Sur ces trois années (1958-1961), la vie politique réunionnaise connaît des évolutions déterminantes. Un évident changement d'échelle impose de nouvelles approches. Sur le plan international, la décolonisation bouscule les équilibres. Sur le plan national, la rupture de l'année 1958 ouvre le chantier d'une nouvelle politique. À La Réunion, la naissance du Parti Communiste Réunionnais et son combat pour une évolution du statut de l'île constituent une nouvelle donne et contraignent le gouvernement à des changements d'orientations et de comportements. Ce sont tous ces éléments rassemblés, qui placent l'île dans une autre dimension. L'ensemble de ces paramètres compose la nouvelle conjoncture. La Réunion apparaît autrement et entre véritablement dans sa phase de départementalisation. Dans la construction des cultures politiques (communiste, gaulliste), il faut insister sur la place de ces quatre années, encore si prégnantes dans les mémoires réunionnaises.

Le nouveau régime découvre (redécouvre) un territoire français dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : en clair ce que décrivait lors de son premier voyage à La Réunion (1953) le général de Gaulle commence à s'imposer. À La Réunion, dès le 24 avril 1958, après l'annonce de la chute du gouvernement Gaillard, la presse se fait l'écho de l'appel de l'Association des Français Libres pour la convocation d'une Assemblée Constituante sous l'autorité du général de Gaulle. Face aux événements, à l'instar des clivages nationaux, la rupture s'installe progressivement entre les élus et les formations de la droite qui font confiance au général « *pour sauvegarder l'unité du patrimoine national* »<sup>[2]</sup> et une gauche communiste et socialiste, hostile à son retour.

À gauche, une première réunion, le 18 mai<sup>[3]</sup>, atteste d'une réaction du P.C.F., de la C.G.T., mais aussi du Comité de Défense des Libertés Républicaines, de l'Union des Femmes Françaises et du Secours populaire. Sous le signe de la défense des libertés républicaines, la gauche tente de s'organiser. Avec ce léger décalage dans le temps de connaissance des événements, les formations politiques suivent fébrilement la situation nationale. Le 23 mai, un télégramme signé par les principaux dirigeants de la droite réunionnaise, le groupe des radicaux-socialistes et des républicains sociaux<sup>[4]</sup> est adressé à René Coty : « *Dans la gravité de l'heure actuelle et pour sauvegarder l'unité du patrimoine national, vous demandons qu'il soit fait appel sans plus tarder au général de Gaulle libérateur de la Patrie et restaurateur de la République* »

[1] Nous renvoyons à notre ouvrage *La vie politique à La Réunion (1942-1963)*, Nathan-Sedes, 2001.

[2] Déclaration des conseillers généraux de la droite.

[3] Réunion dans la célèbre « cour Lucas » de la maison d'Evenor Lucas à Saint-Denis.

[4] Se retrouvent pour signer ce texte les conseillers généraux de droite, radicaux-socialistes, républicains sociaux et des personnalités telles M<sup>me</sup> Jules Olivier, MM. Isautier, Vinson, Adam de Villiers. Parmi les signataires : l'association des Médailleurs Militaires, des Anciens combattants, le Syndicat des Fabricants de sucre.

L'activité politique s'intensifie (réunions, inscriptions de slogans sur les murs, engagements de la presse...). François Coupou, employé de 63 ans, est mortellement frappé à la sortie d'un rassemblement dans « la cour Lucas »<sup>[5]</sup>. Les heurts violents, les attaques par voie de presse redoublent. Le 30 mai, sur les ondes de Radio Saint-Denis, le préfet Perreau-Pradier se présente comme le garant de l'ordre républicain et annonce l'interdiction de toutes les manifestations publiques.

Une nouvelle république est en chantier. Le préfet comprend la nouvelle donne politique et l'intérêt qu'il peut en tirer. Dans la logique de ses objectifs (réduire la force et l'espace politique des communistes réunionnais), il passe aisément d'une République à l'autre.

En six mois, en trois temps (referendum, législatives, présidentielle), la ve République s'impose, le nouveau modèle républicain s'installe et fixe une large partie du cadre politique national et départemental de la décennie 60. Au cours des mois de juillet et août, les réseaux gaullistes se raniment.

Le 28 septembre 1958, les chiffres confirment la réussite de la campagne et la confiance accordée très largement au général de Gaulle.

### **Résultats du referendum (28 septembre 1958) :**

Inscrits : 123 743

Votants : 88 869 (71,8 % de participation)

Oui : 83 621 (94 % des exprimés - 67,5 % des inscrits)

Non : 5 248 (6 % des exprimés - 4,3 % des inscrits)

Par-delà les questions nationales où prévaut la crise algérienne, la campagne des législatives réunionnaises (novembre 1958) se centre sur les exigences d'un département d'outre-mer, qui doit rattraper ces retards (logements, infrastructures routières, écoles, de niveau de vie générale de la population, santé...) afin d'être véritablement partie prenante de la France.

Au soir du 23 novembre, le département de La Réunion confirme l'embellie gaulliste du referendum. Le vote légitimiste atteste cette poussée des candidats U.N.R. – M.R.P. et le recul communiste. Continuité dans l'expression électorale, les gaullistes fêtent leur victoire. Ils détiennent la majorité des municipalités, la représentation parlementaire et bénéficient de la bienveillance du Préfet.

### **Toujours la question du statut**

La question du statut de l'île est un thème, ô combien, récurrent de la vie politique réunionnaise<sup>[6]</sup>. Dans ces années, elle se pose tout d'abord dans un contexte lié à l'accélération du processus de décolonisation. Les indépendances des pays d'Afrique noire, de Madagascar et de l'Algérie ne sont pas sans influence sur les réflexions liées au statut présent et envisageable de La Réunion. De juin 1958 à mai 1961, la naissan-

[5] Sur le récit de ce rassemblement et la mort de François Coupou, lire E. Rousse, *Le Combat des Réunionnais pour la Liberté*, p. 63-69.

[6] Interrogations multiples depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui nourrissent les réflexions sur la place de La Réunion dans l'ensemble France, au sein des « quatre vieilles colonies », des D.O.M. et plus largement de l'outre-mer français.

ce de la Communauté constitue aussi une tentative d'ouvrir de nouvelle approche gouvernementale dans l'outre-mer français. Le débat sur le statut se pose aussi au travers d'un questionnement sur le devenir du département et la place des Réunionnais dans la gestion des dossiers les concernant. Ces interrogations sont au centre de la démarche engagée par les communistes lors de leur VI<sup>ème</sup> conférence fédérale. En mai 1959, avec la création du Parti Communiste Réunionnais, le terme d'autonomie s'installe résolument dans les discours et les controverses. Lors de son second voyage (septembre 1959), le général de Gaulle recentre son intervention sur le primordial : le statut départemental, l'attachement et la force du lien entre la France et La Réunion. Alors que Madagascar entame une nouvelle période de son histoire, l'île apparaît comme le garant de la présence française dans le sud-ouest de l'océan Indien. De Gaulle répond très clairement dans son long discours au P.C.R. Il condamne tout projet autonomiste et insiste sur les relations séculaires entre La Réunion et la Métropole.

*« Ah ! Oui, vous êtes français, vous êtes français, par excellence, vous êtes français passionnément... Réunionnais, vous occupez dans cet Océan une position française. Réunionnais, habitants de l'Île Bourbon, de l'Île de La Réunion, sachez que la France toute entière vous donne son affection et sa confiance, qu'elle compte sur vous, qu'elle a besoin de vous, comme de tous ses enfants »*<sup>[7]</sup>.

## II - 1962-1963 : LE SUFFRAGE UNIVERSEL MALMENÉ.

Dans ce contexte politique bipolaire, les adversaires du PCR disposent d'un instrument politique : l'ordonnance d'octobre 1960, appelée ordonnance Debré. L'ordonnance permet de muter d'office, et sans appel possible, en France, tout fonctionnaire jugé dangereux pour la sécurité du département. Le préfet Perreau-Pradier ne se prive pas d'utiliser cette arme politique contre les militants communistes. Plusieurs fonctionnaires sont sanctionnés et expulsés du département. Les premières victimes sont Gervais Barret, Boris Gamaleya, Bernard Gansarsky, Jean Le Toullec, Jean-Baptiste Ponama, Max Rivière, Roland Robert, Pierre Rossolin.

La situation politique départementale n'est pas sans provoquer quelques retentissements nationaux. En juillet 1962, à l'occasion d'une question posée au Premier ministre (Georges Pompidou), le communiste Robert Ballanger, président du groupe parlementaire PCF<sup>[8]</sup>, s'interroge : *« Constatant la faillite de la départementalisation ou de l'assimilation adaptée, le gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi tendant à permettre à la Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion de gérer elles-mêmes et démocratiquement leurs propres affaires et d'entretenir avec la France de nouveaux rapports débarrassés de tous liens de caractère colonial ? »*. La droite est prompte à répondre à ces déclarations. Le directeur du Journal de l'île de la Réunion<sup>[9]</sup>, Henri Cazal, riposte par un éditorial accusant les communistes de menées françaises et leur reproche de *« vouloir arracher leur qualité de Français aux 360 000 Réunionnais »*<sup>[10]</sup>. Une campagne de cartes postales est lancée.

[7] Extrait du discours du Général de Gaulle prononcé le 10 juillet 1959.

[8] Rappelons que Robert Ballanger, présent lors de la législative partielle de 1957, est intervenu à l'Assemblée nationale lors de la séance sur la validation de l'élection de Marcel Cerneau.

[9] En 1962, le J.I.R. fête son dixième anniversaire.

[10] JIR, 21.7.1962.

Le texte est le suivant : « *Les Réunionnais ne permettront pas au député communiste Robert Ballanger de commettre son crime contre leur île. Nous voulons rester département FRANÇAIS. La carte est à adresser au Président de La République* ».

La visite de Louis Jacquinot, nouveau ministre des D.O.M., est l'occasion de marquer la force du camp départementaliste anti-communiste où se retrouvent une gauche socialiste, de nombreuses personnalités réunies autour d'Albert Ramassamy et Marc Servaux et une droite réunionnaise affirmant leur reconnaissance dans « *la force de la loi de départementalisation* »<sup>[11]</sup>.

De novembre 1962 à mai 1963, deux élections structurent cette phase. Elle débute par les élections législatives anticipées, qui suivent la mise en minorité du gouvernement Pompidou (la motion de censure, la seule qu'ait connue la France sous la ve République à ce jour) et s'achève par l'entrée de l'ancien Premier ministre comme député de la 1ère circonscription de La Réunion. Cette période confirme le poids d'un passé fait de fraudes et de violences

Le taux de participation est encore en légère baisse et inférieur de 7 points à celui de l'ensemble du pays (77,3 % de participation). Au regard du poids de chaque force politique, les chiffres étonnent par l'adhésion au « oui », largement supérieure à la moyenne nationale (61,7 % des exprimés), du corps électoral. Il faut ici considérer un vote légitimiste, voire plébiscitaire, dans le comportement électoral réunionnais, mais il est difficilement concevable de ne pas évoquer une manipulation des opérations de vote<sup>[12]</sup>. À se demander s'il faut évoquer le vote du corps électoral ou l'expression politique d'un corps électoral.

Dans la foulée électorale, les formations politiques entament les consultations législatives. Contrairement au referendum, le bloc départementaliste se retrouve dans une configuration plus favorable pour reposer la question du statut. Il peut aussi bénéficier, ce qui n'avait pas été le cas lors des législatives de novembre 1958, de l'engagement direct du général de Gaulle dans la bataille électorale. Mais les droites réunionnaises ne présentent pas un front uni face aux candidats communistes (Paul Vergès, Léon Félicité et Bruny Payet).

Lors du premier, et seul tour de scrutin dans l'île, les votes et les dépouillements se caractérisent par une série d'irrégularités. Dans la première circonscription, les équipes de Gabriel Macé menacent les délégués de Paul Vergès et de David Moreau. Le Monde titre « *Scandale sans précédent à La Réunion* » : « *Sous la protection du préfet gaulliste, les « élus » n'ont pas été désignés par les électeurs mais par les groupes de nervis qui ont bourré les urnes* »<sup>[13]</sup>.

La fraude est si flagrante, que très rapidement chacun peut estimer que le Conseil Constitutionnel sera au moins conduit à annuler la consultation de la première circonscription. Les requêtes de Paul Vergès, David Moreau et Frédéric de Ville-neuve apparaissent trop bien fondées pour être rejetées. Durant l'été austral, les rumeurs

[11] Ibid., 15.09.1962.

[12] Sur les quatre referendums depuis septembre 1958, le vote « non » progresse sensiblement, surtout en 1962 avec la concrétisation d'un large cartel d'opposants. A La Réunion cette tendance n'apparaît pas. Inversement, le vote « oui » gagne en pourcentages et en suffrages.

[13] Le Monde, 28 11 1962.



bruisent sur les éventuelles conséquences d'une annulation. Au cours des mois de janvier et de février, les droites réunionnaises se préparent à une élection législative difficile sous le contrôle d'observateurs. Confessions sur la réalité électorale ou craintes exagérées pour convaincre l'U.N.R. nationale, les formations de la majorité présidentielle laissent entendre qu'une victoire de Paul Vergès est possible alors que depuis des mois les scores du P.C.R. sont en chute libre. Dans ces jours où se tisse la vie politique des prochaines semaines<sup>[14]</sup>, deux informations confirment l'effervescence des états-majors, voire du gouvernement sur le dossier réunionnais : le 21 janvier, le Préfet Perreau-Pradier annonce son départ<sup>[15]</sup> et son remplacement par Alfred Diefenbacher, et le 29 janvier, Paul Vergès, se voit interdire de prendre un avion à Orly pour regagner La Réunion<sup>[16]</sup>. Devant cette succession de faits, comment ne pas reprendre l'apostrophe de L'Express : « *Que se passe-t-il à La Réunion ?* ». Il s'agit concomitamment, avant même que Michel Debré ne s'engage, de gagner un temps précieux pour investir un candidat du bloc départementaliste et différer le retour du candidat et le début de la campagne du P.C.R.

La tactique est d'autant plus lisible que le 27 février 1963<sup>[17]</sup>, le Journal Officiel publie non pas une, mais deux décisions d'annulation<sup>[18]</sup>. Les transactions de la droite réunionnaise doivent désormais s'élargir et porter sur les deux premières circonscriptions. Devant une telle situation, et pour éviter que le leader du Parti Communiste Réunionnais ne remporte l'une des législatives partielles, le sénateur Georges Repiquet, vieil ami de Michel Debré au temps des Républicains sociaux, songe à la candidature de l'ancien Premier ministre<sup>[19]</sup>. Après son échec de novembre 1962, Michel Debré est en effet « disponible »<sup>[20]</sup>. Le recours à Michel Debré signe le constat de l'incapacité de la droite à dépasser ses divisions internes. Face au poids réel de l'électorat communiste, ces querelles, qui conduisent à d'éventuelles triangulaires au second tour, minent le camp départementaliste. Ce recours révèle assurément les craintes autonomistes et la volonté de renforcer l'ancrage au sein de la France. Michel Debré, candidat à la députation, arrive le 14 avril à l'aéroport de Gillot<sup>[21]</sup>. Après le voyage présidentiel de 1959, il revient dans l'île et entre pour un quart de siècle sur la scène politique réunionnaise. Le 1<sup>er</sup> mars, Paul Vergès peut finalement revenir à La Réunion. Coïnci-

[14] Dans le même temps, l'Assemblée nationale a ouvert le débat sur le budget des D.O.M. *Témoignages*, 28.01.1963, critique les silences de Radio Saint-Denis sur les interventions des députés du P.C.F. contre « une départementalisation qui mène les DOM à la pire des catastrophes ».

[15] Voir le J.O. du 30 janvier ; Jean Perreau-Pradier est nommé préfet en mission.

[16] L'Express indique que deux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur signifient à Paul Vergès qu'à la demande du préfet de La Réunion « il ne pouvait quitter le territoire national », 14.02.1963. Le P.C.R. note que Perreau-Pradier est « enfin limogé » et lance une campagne pour combattre « l'arbitraire gaulliste », qui frappe Paul Vergès.

[17] Dès le 21 février, la décision d'annulation est connue. Le Progrès en informe ses lecteurs dans son édition du 22 février : « la rapidité d'annulation de ces élections par le Conseil constitutionnel montre une grande volonté d'assainissement des élections à la Réunion et par conséquent un peu d'espoir aux Réunionnais ».

[18] Repris par une partie de la presse nationale, voir Le Monde du 2.3.1963.

[19] Coïncidence ? Le Figaro propose les 22, 23 et 24 février une série d'articles sur La Réunion dans la série « *Les Français du bout du monde* » de Pierre Macaigne. Relevons cette question dans l'enquête : « *Le temps presse ! Quels moyens envisage-t-on pour sortir la Réunion de l'ornière où elle s'enlise ?* ».

[20] Il quitte ses fonctions en avril 1962 et subit un échec aux législatives de novembre 1962 en Indre-et-Loire. Pour le général de Gaulle, comme le note J-J Becker, *Histoire politique de la France depuis 1945*, A. Colin, p. 96 : « *Seule ombre au tableau (des législatives de novembre 1962), l'ancien Premier ministre, Michel Debré, avait été battu dans l'Indre et Loire* ». Sur cette élection, se reporter au livre de G. Gauvain, Michel Debré et l'île de La Réunion (1959-1967), L'Harmattan, 1996.

[21] Clin d'œil de Témoignages avec ce poisson du 1<sup>er</sup> avril, qui annonce que Michel Debré s'est vu notifier une interdiction de quitter le territoire par mesure de sécurité publique et à la demande de Macé.



dence ? Le nouveau préfet Diefenbacher arrive dans le même avion. La campagne des législatives partielles du 5 mai 1963 assied la logique frontale « nationaux-séparatistes »<sup>[22]</sup> entre Michel Debré (bulletin bleu) et Paul Vergès (bulletin jaune).

La question de l'autonomie, omniprésente depuis la fin des années cinquante, est au cœur de la vie politique des années soixante et soixante-dix. Lors des élections partielles de mai 1963, Raymond Barillon titrait son article « *Le problème de l'autonomie de la Réunion domine l'affrontement de MM. Michel Debré et Paul Vergès* »<sup>[23]</sup>.

Sur la tonalité des dernières heures de la campagne, les articles de Raymond Barrillon constituent aussi une référence précieuse. « *Saint-Denis a vécu un 1<sup>er</sup> mai très contrasté : il fut tricolore dans la matinée pour M. Michel Debré, et rouge vif dans l'après-midi pour M. Paul Vergès. Bien que les conditions dans lesquelles les deux manifestations avaient été préparées apparaissent forts différentes, le nombre de ceux qui ont répondu à l'appel des organisateurs indiquait un certain durcissement des camps qui s'affronteront dans quelques jours* »<sup>[24]</sup>. Le dimanche électoral se déroule dans une atmosphère sans comparaison avec les consultations de novembre 1962. Quelques incidents sont cependant relevés dans la seconde circonscription. Dès le premier tour de scrutin, Michel Debré et Marcel Vauthier sont élus.

### III - 1963-1971/1972 : DOMINATION DE L'ESPACE POLITIQUE :

Ce troisième temps est celui de la domination gaulliste ou, osons un néologisme, « debréiste ». Le pouvoir de l'UNR se structure dans l'île du niveau local (poids des maires) au plan gouvernemental avec l'appui des députés et sénateurs. 1963-1971 : temps du contrôle des pouvoirs politiques, temps des confrontations et affrontements politiques. Situation symbolisée par le combat politique engagé par Michel Debré et Paul Vergès : deux voies pour l'avenir de l'île. Dans le cadre limité de cette communication (et des contraintes de pagination), nous limitons notre propos à deux aspects de l'engagement de ces deux acteurs centraux, qui sont des éléments du fonctionnement de cette intermédiation politique de la décennie.

1. La conception de son mandat de député place Michel Debré dans une combinaison de relations centre-périphérie lorsqu'il organise l'essentiel de son travail parlementaire à et depuis Paris. Membre des équipes gouvernementales de G. Pompidou, M. Couve de Murville, J. Chaban-Delmas, il suit tous les dossiers concernant l'île et se comporte tel « un Premier ministre » de La Réunion au sein des gouvernements. Il se veut le garant, avec le soutien de la population, de ce lien entre la France et La Réunion. « *Il y a entre la France et la très lointaine et très petite Réunion un pacte qui ne peut être déchiré sans tragédie pour les habitants de l'île, et sans amoindrissement du prestige français. De ce pacte, le patriotisme des Réunionnais est le premier garant* » (M. Debré).

[22] Sur le plan national, la Ligue des Droits de l'Homme, présidée par Daniel Mayer, lance un appel « à tous les démocrates pour une action en faveur de l'autonomie des faux départements d'outre-mer ».

[23] *Le Monde*, 4.5.1963.

[24] *Le Monde*, 3.05.1963.

Devenu ministre, son suppléant (Henry Sers) est un fidèle exécutant. Michel Debré lui établit une véritable feuille de route avec les réunions à organiser, les quartiers à visiter, les conseillers municipaux à rencontrer... Il reste en contact permanent, même si la distance crée d'évidents problèmes de liaisons et de relais, avec les responsables locaux<sup>[25]</sup>. Il demeure le véritable, et seul, chef d'orchestre de la politique à mener pour la modernisation du département.

En moyenne, il ne se rend dans l'île que deux fois par an (généralement en mars et novembre). Lors de ses visites, la presse (et tout spécialement le *Journal de l'île*) suivent ses déplacements programmés depuis Paris.

Le député-ministre sait aussi pouvoir compter sur le représentant de l'État. En 1966, le nouveau préfet Jean Vaudeville met en avant cet appui à l'action de l'ancien Premier ministre. Dès son arrivée, il insiste sur ce lien Réunion-Gouvernement et l'intervention des ministres (particulièrement Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture) sur les dossiers réunionnais. « Être nommé préfet de la Réunion c'est à la fois un grand honneur et une grande responsabilité. Un grand honneur parce que le préfet de la Réunion jouit de la confiance totale du gouvernement et en premier lieu du président de la République, le Général de Gaulle... Depuis que la 5<sup>e</sup> République s'est établie, vous savez l'effort considérable qui a été réalisé. Vous savez que le gouvernement et le Général de Gaulle ont décidé – et croyez que lorsque le Général de Gaulle a décidé quelque chose cela se fait – que désormais La Réunion serait un département comme les autres, avec tout ce que cela comporte de droits et de devoirs... Je veux conclure par un message de confiance et d'espoir. Cet espoir est fondé sur la présence parmi vous de M. Michel Debré, cet homme exceptionnel dont vous savez la fidélité à La Réunion ».

2. Le poids du contrôle de la vie politique se traduit tant dans les procès que dans la clandestinité de Paul Vergès. Dès l'année 1963, des procès successifs sont engagés contre le journal *Témoignages* et Paul Vergès pour atteinte à la Sécurité de L'État. Le fait d'écrire le mot *autonomie*, qui plus *indépendance*, voire d'argumenter sur la nécessaire évolution institutionnelle est considéré comme une attaque et un comportement anti-français. Au cours des années 1964-1966, Paul Vergès est mis en accusation, jugé, condamné et interpellé. Le 16 mars 1964, un an après la première élection de Michel Debré, Paul Vergès est condamné pour avoir dénoncé « la fraude officielle ». Le même jour, il fausse compagnie aux policiers chargés de sa surveillance. Le 17 mars, Paul Vergès écrit au procureur général (refus de purger sa peine « tant que tous les fraudeurs inculpés à la suite de mes plaintes ne seront pas, eux aussi, jugés »<sup>[26]</sup>). Il entre en clandestinité et ne réapparaît qu'en décembre 1966. Le 19 mars, le Journal Officiel interdit la publication du mensuel *Révolution* de Jacques Vergès, dans lequel le 7 mars, avait été publié un article intitulé « Les derniers départements d'Outre-Mer, les confettis de l'Empire ».

Pendant vingt-huit mois, le leader communiste choisit la clandestinité. En juillet 1966, il se présente devant la Cour de Sûreté de l'État. Et ce n'est finalement qu'en décembre 1966, après une décision de non-lieu, que Paul Vergès rentre libre à La Réunion.

[25] Ainsi les notables difficultés pour organiser le mouvement gaulliste sur le département. L'histoire du mouvement gaulliste à La Réunion (1942-1988) est actuellement l'objet d'un travail de recherche au sein du CRESOI (Centre de Recherches sur les Sociétés de l'Océan Indien).

[26] Se reporter au livre de Thierry Jean-Pierre, *Vergès et Vergès, de l'autre côté du miroir*, J. C Lattès, 2000.

Le retour annoncé de Paul Vergès constitue un élément central de la vie politique. Les unes du *Journal de l'île de La Réunion* révèlent le climat politique de l'heure. En caractères gras et larges, il titre<sup>[27]</sup> : « *Paul Vergès ayant convoqué « ses gardes rouges » à Gillot pour y manifester en faveur de l'autonomie, l'ARDF, les FFL, les Anciens combattants décident d'appeler les Réunionnais à contre-manifester en masse* ».

La Préfecture contrôle rigoureusement les mouvements vers l'aérodrome de Gillot. Les services des Renseignements Généraux sont seuls habilités à délivrer un laissez passer nominal pour les passagers, les membres de la famille du passager (à raison d'une personne par passager), les chauffeurs de taxis... En clair, le périmètre autour de l'aérodrome est sous haute surveillance !

Quel a été l'accueil fait à Paul Vergès ? La presse de droite minimise pour ne retenir qu'une arrivée banale (« *Paul Vergès, en complet bleu marine très élégant et cravate sombre fut accueilli par son épouse et quelques membres du PCR* », un meeting (« *devant près de 2000 personnes* ») et une déclaration prophétique (« *1967 sera l'année de l'autonomie* »)<sup>[28]</sup>.

La semaine du 24 au 31 décembre 1966 est présentée par Témoignages comme « *une semaine marquante dans la lutte du peuple réunionnais pour l'autonomie* ». Le retour du leader du PCR se déroule dans une liesse militante. Les interdictions préfectorales ont été savamment contournées et la manifestation d'accueil a pu se tenir à près de cinq kilomètres de l'aéroport de Gillot. L'Humanité titre « *Malgré le véritable état de siège décrété par les autorités colonialistes, une foule enthousiaste à accueilli P. Vergès à son arrivée* ». Quant à Paul Vergès, il conjugue ce rassemblement avec l'approbation de la thématique autonomiste (« *L'autonomie est passée du stade de la propagande à celui de l'action de masse* »).

Pour couvrir l'écho de ce retour, la télévision offre quatre interventions gaulistes lors des vœux de l'année nouvelle. Après le traditionnel message du chef de l'État, Pierre Billotte, Michel Debré et le préfet Vaudeville célèbrent le bilan positif de la politique gouvernementale et les effets de l'action du député de la 1<sup>re</sup> circonscription.

**Entre Colonie et département**, dans notre essai de délimitation et de définition du contexte politique de la décennie Soixante à La Réunion, la mise en application et l'abrogation de l'ordonnance Debré peuvent être considérées comme deux bornes pertinentes. Ce texte qui s'applique tout au long des années Soixante prend ses origines dans les objectifs conjugués du préfet Perreau-Pradier et du Premier ministre, Michel Debré (1956-1960).

Il faut attendre 1972 pour que ce texte soit définitivement abrogé<sup>[29]</sup>. De 1960 à 1972, l'ordonnance est pourtant critiquée au-delà des rangs de l'opposition de gauche. Dès avril 1961, Roger Payet, président du conseil général, personnalité marquante de la droite réunionnaise, estimait que ce texte « *arbitraire et contraire aux droits des gens* » plaçait le département dans une position d'exception. Paul Hoarau, qui appuyait la candidature de Michel Debré, écrivait en 1963 dans *Le Progrès* « *Cette ordonnan-*

[27] *JIR*, 19.12.1966.

[28] Un petit encart et aucune photo pour le *JIR*, qui préfère mettre en image la distribution de prix chez les bridgeurs au Cercle Bourbon (26.12.1966).

[29] Voir le débat sur l'abrogation de l'ordonnance du 15 octobre 1960 au *Journal Officiel*, 11.10.1972.

*ce a été le fruit d'une politique de désordre, d'anarchie et d'arbitraire que notre pays a dû subir pendant près de 7 ans. Elle a été la parade d'un préfet à la révolte qu'avait provoquée sa politique de folie. Elle a glacé dans ce climat qui sévissait à l'époque les meilleures volontés chez les seuls Réunionnais qui se trouvaient à l'abri de représailles d'ordre économique : les fonctionnaires. Cette ordonnance est une menace terrible suspendue sur la tête d'une élite. Elle est une contrainte aux libertés. Il n'y aura pas de confiance rétablie chez les Réunionnais tant que ce signe d'une politique abhorrée soit ouvertement soit sous le manteau n'aura pas disparu. Les Réunionnais attendent la suppression de l'ordonnance d'octobre 1960 comme un signe de renouveau à la vie normale »<sup>[30]</sup>.*

L'engagement politique contre cette ordonnance marque et forme toute une jeune génération de Réunionnais, qui occupe dès le début des années soixante-dix des responsabilités politiques. En ce sens les combats politiques contre l'ordonnance contribuent effectivement à façonner les mémoires et les cultures politiques de l'île.

Dans l'approche de ce que nous avons appelé l'intermédialité de ces années où se mêlent l'ombre portée des structures et des comportements coloniaux et l'émergence d'un véritable département, la réalité de cette ordonnance tant dans son application que dans ses effets paralysants apparaît comme un révélateur de cette singularité politique réunionnaise de la décennie Soixante : un département d'outre-mer sous surveillance dans l'ensemble français.

---

[30] *Le Progrès*, 30.03.1963.